



Zonage

-  Zones urbaines (U)
-  Zones à urbaniser ouvertes (1AU)
-  Zones à urbaniser fermées (2AU)
-  Zones agricoles (A)
-  Zones naturelles (N)

Prescriptions

Voies cyclables ou chemins piétons à conserver ou à créer

 Secteur où l'existence de risques naturels (inondations ou cavités souterraines) justifie que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature (R151-34 du Code de l'urbanisme)

 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

 Emplacements réservés

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural, etc. (L 151-19 du Code de l'urbanisme)

- ★ Éléments ponctuels
- ★★★ Éléments linéaires
- ★★★★★ Éléments surfaciques

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
(L 151-23 du Code de l'urbanisme)

-  Réservoirs de biodiversité
-  Éléments de paysage à protéger

Cadastre

-  Parcelles
-  Bâtiments
-  Hydrographie
-  Limites de sections
-  Limites communales

